

Midea Canada :
Rapport 2025 en
vertu de la *Loi*
sur la lutte contre
le travail forcé et
le travail des
enfants dans les
chaînes
d'approvisionnement



1. À propos de ce rapport

Le présent rapport est publié par Midea (America) Canada Corp. (ci-après dénommée « la Société » ou « MACC »). Il porte sur l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (ci-après dénommé « la période couverte »). Dans le présent rapport, les termes « MACC », « Société », « nous », « notre » et autres termes similaires font référence à Midea (America) Canada Corp.

Le présent rapport donne un aperçu des mesures prises par la Société au cours de son dernier exercice financier afin de prévenir et de réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement.

2. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Le siège social de MACC se trouve à Markham, en Ontario, au Canada. Il n'y a pas d'autres sites clés au Canada.

a. Structure organisationnelle

MACC est une filiale à part entière du Groupe Midea, spécialisée dans l'importation, la distribution et la vente de produits au Canada.

Elle comprend neuf services : direction générale et direction adjointe, ventes, marketing, ressources humaines, opérations, finances, marketing produit, service après-vente et analyse de données. L'entreprise emploie 65 personnes au Canada, y compris des expatriés et des stagiaires. Elle entretient des relations commerciales avec de grands partenaires de la grande distribution tels que Walmart, Costco, Home Depot, Best Buy et Canadian Tire.

Sur le plan juridique, MACC détient intégralement le capital de Midea Columbia Equipment SAS, une entité commerciale implantée en Colombie, qui n'exerce aucune activité de production ou d'importation de marchandises au Canada. Cette entité s'inscrit dans la structure plus large du Groupe Midea, et MACC n'intervient ni dans sa gestion quotidienne ni dans ses décisions.

b. Aperçu des activités et de la chaîne d'approvisionnement

Les activités de MACC au Canada portent sur la vente et la distribution de climatiseurs portatifs, de petits appareils électroménagers et de gros appareils électroménagers.

Les marchandises que nous distribuons sont importées de divers fournisseurs situés en Thaïlande, en Chine et au Vietnam, puis expédiées par l'intermédiaire de Media Electric Trading (Singapore) Co. Pte. Ltd. selon différents modes de livraison vers des entrepôts tiers situés au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Les fournisseurs effectuent l'assemblage final de ces marchandises, et MACC n'effectue aucune activité d'assemblage. Les activités de la société se limitent à l'importation et à la distribution des marchandises au Canada.

MACC collabore avec 19 prestataires de services actifs, dont les prestations relèvent principalement des domaines du transport, de l'entreposage et des services de conseil.

3. Politiques et procédures de bonne gouvernance

Au cours de la période couverte par ce rapport, nous avons pris des mesures visant à prévenir et à réduire les risques liés au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans la production des marchandises que nous importons au Canada, notamment les mesures suivantes :

a. Intégrer les principes de conduite responsable des entreprises et les politiques internes

MACC s'engage à maintenir un environnement de travail sain et éthique. Le travail forcé et le travail des enfants sont strictement interdits au sein de l'entreprise, comme le stipulent clairement nos contrats avec les fournisseurs et le Code de conduite des fournisseurs de Midea. Chaque année, nous examinons ces dispositions avec notre équipe responsable de la conformité, notre équipe juridique et des experts tiers afin de nous assurer qu'elles répondent aux exigences les plus récentes, et nous les actualisons immédiatement le cas échéant. Tous les membres de l'équipe ont le devoir de signaler sans délai toute violation connue ou raisonnablement soupçonnée de la politique, et l'entreprise interdit toute forme de représailles à l'encontre des signalements effectués de bonne foi.

b. Vérification préalable et intégration des fournisseurs

MACC et le Groupe Midea appliquent des critères de sélection rigoureux et passent en revue les fournisseurs potentiels sous plusieurs angles, notamment la capacité de production, la qualité, la protection de l'environnement et les pratiques en matière de travail. Une évaluation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) est réalisée afin d'analyser de manière exhaustive leur gestion du personnel et d'autres domaines clés de performance. Tous les contrats conclus avec les fournisseurs interdisent formellement le travail forcé et le travail des enfants.

4. Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

MACC et le Groupe Midea ont recours à des audits internes et externes pour vérifier que les fournisseurs directs, les fournisseurs indirects et les fournisseurs de matières premières respectent le Code de conduite des fournisseurs de Midea. Les fournisseurs à haut risque sont recensés grâce à une analyse systématique et sont inclus dans le champ d'application complet de l'audit, qui couvre la gestion de la qualité et les pratiques de travail. Les fournisseurs indirects font également l'objet d'audits ponctuels et ad hoc axés sur la qualité des composants, la transparence de la chaîne d'approvisionnement et la gestion du personnel, tandis que les fournisseurs de matières premières sont audités sur la qualité, l'approvisionnement et les incidences environnementales et sociales.

En 2025, nous avons mené des audits de gestion des ressources humaines auprès de 2 396 fournisseurs; 99 % d'entre eux se conformaient aux normes de travail du Code de conduite des fournisseurs de Midea. 23 fournisseurs présentaient des non-conformités par rapport au Code de conduite des fournisseurs de Midea, principalement liées à des conditions de sécurité insuffisantes sur le lieu de travail et à une documentation insuffisante du système de gestion. Aucun fournisseur ne présentait de risque élevé en matière de gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne le travail forcé ou le travail des enfants. Avec le soutien du Groupe Midea, tous les fournisseurs présentant des non-conformités ont mis en œuvre des mesures correctives et ont réussi l'inspection finale.

Nous évaluons en permanence la gestion ESG de tous nos fournisseurs (directs, indirects et fournisseurs de matières premières) au moyen d'analyses documentaires et de visites sur site, les audits sur site étant obligatoires pour tous les fournisseurs directs et fournisseurs de matières premières à haut risque. Ces évaluations s'appuient sur le formulaire d'audit de la responsabilité sociale des fournisseurs et visent à vérifier le respect du Code de conduite des fournisseurs de Midea. Les processus d'approvisionnement font l'objet d'un suivi continu afin de garantir que les fournisseurs sélectionnés respectent strictement ce Code.

5. Mesures de redressement et compensation de la perte de revenus

Dans le cadre de notre processus d'audit, nous avons entamé le processus de détection des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement, et ce travail se poursuit actuellement.

Lorsque des questions relatives à l'application du Code de conduite des fournisseurs de Midea sont soulevées lors des audits, les fournisseurs doivent mettre en œuvre des plans de rectification dans un délai déterminé, et nous vérifions l'efficacité de ces plans. En cas de violations importantes ou récurrentes des principes ESG, les fournisseurs sont tenus de collaborer avec le Groupe Midea pour mener une enquête sur place et doivent soumettre un rapport d'analyse et de rectification dans un délai d'une semaine. En cas de non-conformité avec notre code, les

analysent la cause profonde, soumettent des plans d'actions correctives et préventives, et mettent en œuvre les mesures correctives requises. Si nécessaire, nous proposons un accompagnement individuel sur site afin d'améliorer leurs performances et leurs capacités de gestion ESG. Si un fournisseur ne remédie pas à la non-conformité comme exigée, nous suspendons notre collaboration avec ce fournisseur.

Bien que nos fournisseurs s'engagent généralement à respecter des normes ESG élevées et que nous ayons mis en place des politiques d'approvisionnement visant à décourager le recours au travail forcé et au travail des enfants, nous reconnaissons que nous ne disposons pas d'une visibilité totale sur tous les maillons de notre chaîne d'approvisionnement ni sur les pratiques d'approvisionnement de nos fournisseurs. Nous reconnaissons également que notre secteur d'activité peut présenter un risque accru de travail forcé et de travail des enfants, et que notre chaîne d'approvisionnement s'étend à des régions qui peuvent être davantage exposées à ces risques.

À ce jour, aucun cas précis de travail forcé ou de travail des enfants n'a été porté à notre connaissance. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été requise en matière de travail forcé ou de travail des enfants, et aucune mesure n'a été nécessaire pour compenser la perte de revenus subie par des familles vulnérables à la suite de telles mesures.

Conformément au Code de conduite des fournisseurs de Midea et dans le respect de notre engagement à mener nos activités avec intégrité et équité, toute allégation, divulgation ou constatation de recours au travail forcé ou au travail des enfants au sein de nos chaînes d'approvisionnement, en violation de la législation canadienne, serait prise très au sérieux par MACC. Dans de telles circonstances, nous veillerions à ce qu'une enquête soit menée dans les plus brefs délais et, le cas échéant, à ce que des mesures correctives soient mises en œuvre pour remédier à tout risque constaté.

6. Formation et renforcement des capacités

MACC et le Groupe Midea renforcent les capacités de leurs fournisseurs grâce à des formations annuelles et à des échanges de connaissances. Nous avons mis en place un système de renforcement des capacités des fournisseurs couvrant la gestion du personnel, la gestion de la qualité et d'autres domaines clés. Au cours de la période couverte par le rapport, nous avons organisé 13 séances de formation afin de communiquer les exigences particulières du Groupe Midea et d'encourager le partage de pratiques exemplaires. Les fournisseurs à haut risque sont tenus de participer à au moins une séance de formation en présentiel par an. Les employés de la chaîne d'approvisionnement doivent également suivre une formation appropriée et réussir un examen en ligne, et des formations de mise à niveau sont organisées chaque fois que les exigences de la direction sont mises à jour.

7. Évaluation de l'efficacité de notre stratégie

Nous poursuivrons nos efforts pour détecter, évaluer et lutter contre les risques liés au travail forcé et au travail des enfants au sein de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons l'intention de réexaminer régulièrement nos politiques, nos procédures et nos pratiques afin de déterminer si des améliorations sont nécessaires pour renforcer davantage notre engagement en faveur de la prévention du travail forcé et du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. En évaluant et en améliorant continuellement nos procédures, nous visons à respecter les normes éthiques et à promouvoir des pratiques responsables dans tous les aspects de nos activités.

8. Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Midea (America) Canada Corp. le 29 mai 2026, conformément à l'alinéa 11(4)a) de la Loi, et constitue le rapport de la société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025. Conformément aux exigences de la Loi et, en particulier, de son article 11, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le présent rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importantes aux fins de la Loi, pour l'exercice mentionné ci-dessus.

Domaine

Informatique

Signé par (nom complet)

Jian Fu

Philip Xie

Titre/Fonction

Director

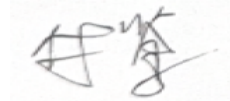
Directeur

Date

03/06/2026

29/05/2026

Signature





Je suis habilité à engager la responsabilité de l'entité mentionnée dans le présent rapport.